

*Pour affichage
à l'interne et à l'externe*

OFFRE D'EMPLOI

ORTHOPHONISTE

1 REMPLACEMENT À TEMPS PLEIN POUR CONGÉ DE MATERNITÉ ET PARENTAL
AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION OU OUVERTURE DE POSTE

CONCOURS 2011-2012 RH-P 04

Date d'entrée en fonction : Ouvert jusqu'à l'attribution du poste

Supérieure immédiate : Madame Lucie Trudel, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie.

L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthophoniste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie adapté aux capacités de l'élève, en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements qu'au niveau de la Commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou de dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève, de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif à utiliser; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer, chez ces derniers, des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la Commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATION REQUISE

- Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

EXIGENCE PARTICULIÈRE

- Avoir réussi le test de français exigé par la Commission scolaire (si la candidature est retenue).

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la scolarité, l'expérience et les conditions salariales en vigueur dans la convention collective du personnel professionnel. (Minimum : 38 938 \$ - Maximum : 71 889 \$)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service en identifiant le numéro du concours (*avec la documentation pertinente, notamment diplômes, attestations, équivalences, relevés de notes en lien avec les qualifications et exigences du poste affiché*) dans les plus brefs délais, à l'attention de :

Madame Claire Lavergne
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite – C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7
Courriel : rh@cduroy.qc.ca / Télécopieur : 819-378-5120

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy remercie toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue de sélection.

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy a un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les autochtones ainsi que les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.